

	TARIFS	DOC DPA 008
		VERSION 18
		Mise à jour : Juillet 2026

VOTRE FACTURE COMPRENDRA 3 PARTIES :

- Les honoraires des praticiens
- La facturation des prestations de soins et d'accueil dues à la clinique
- Les prestations hôtelières éventuelles

1. LES HONORAIRES

Les praticiens sont autorisés à pratiquer des dépassements d'honoraires par convention signée avec l'Assurance Maladie.

- Les honoraires de convention sont pris en charge par l'assurance maladie hors éventuel ticket modérateur ;
- Les dépassements d'honoraires pour les praticiens habilités secteur 2 peuvent être pris en charge par votre mutuelle selon les garanties prévues à votre contrat.

L'article L1111-3 du Code de la Santé Publique précise : « Les professionnels de santé d'exercice libéral doivent, avant l'exécution d'un acte, informer le patient de son coût et des conditions de son remboursement par les régimes obligatoires d'assurance maladie. »

Les médecins vous communiqueront donc tous les éléments relatifs à leurs honoraires lors de la consultation.

2. LES PRESTATIONS DE SOINS

Votre séjour est facturé selon les tarifs opposables fixés par le Ministère de la Santé hors chirurgie esthétique. Le ticket modérateur éventuel, le forfait journalier et la participation forfaitaire peuvent être pris en charge, le cas échéant par votre mutuelle selon les garanties prévues à votre contrat.

Forfait Journalier	23€
Participation forfaitaire si acte supérieur ou égal à 120 €	32€

3. LES PRESTATIONS HOTELIERES

Chambre individuelle (hospitalisation complète, par jour) :		115 € à 280 €
Chambre individuelle (ambulatoire) :		60 € à 150 €
Accompagnant :	Nuit + petit déjeuner	30 € TTC
	Repas de midi	15 € TTC
	Repas du soir	13 € TTC
Télévision (en supplément, uniquement pour les chambres à 2 lits) :		7,50 € TTC par jour
Fourniture casque à usage unique compris		
Téléphone (en supplément, uniquement pour les chambres à 2 lits) :		5,34 € TTC (forfait)
Mise à disposition (décret JO du 31/10/94)		
	Impulsion	0,15 € TTC par appel
Tablette Moment Care Clinique Trénel (déploiement progressif)		10,00 € TTC
Forfait internet (en supplément, uniquement pour les chambres à 2 lits) :		2.00 € TTC par jour
Les 4 premiers jours facturés puis gratuit		

**Veuillez prendre contact avec notre service des admissions pour présentation de nos offres hôtelières*

Si vous avez une question au sujet de votre facture, veuillez contacter :

- **Le service des admissions : 04.74.53.80.01 pour les séjours en ambulatoire et soins externes**
- **Le service de facturation : 04.74.53.75.07**